

Charge fiscale en comparaison internationale

La concurrence internationale bat son plein

13 février 2006

Numéro 5

dossierpolitique

Evolution des quotes-parts fiscales dans l'OCDE

L'essentiel en bref

Dans la plupart des pays industrialisés, la charge fiscale s'est stabilisée, voire abaissée depuis les années 90. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie en 2003 et 2004, quoique plus lentement. La Suisse a aussi suivi cette tendance, avec un peu de retard : après avoir atteint un niveau record en 2000, la charge fiscale recule légèrement. Néanmoins, pour la période qui s'étend de 1990 à 2004, la Suisse est au nombre des pays qui ont vu la plus forte progression de leur charge fiscale. La progression est encore plus frappante si l'on tient compte de tous les prélèvements et taxes obligatoires. Sur l'ensemble de la charge fiscale, la part de l'impôt direct est très importante.

Position d'économiesuisse

Selon les statistiques officielles, la Suisse compte encore tout juste au nombre des pays fiscalement favorisés. Pourtant, la quote-part fiscale de l'OCDE ne révèle pas toute la vérité. Compte tenu de toutes les contributions sociales obligatoires versées aux institutions de droit privé, la charge fiscale suisse est même sensiblement supérieure à la moyenne de l'UE.

L'avenir est source d'inquiétude : étant donné qu'il faudra trouver d'importants moyens pour financer l'AVS, les prestations complémentaires et l'AI, des hausses d'impôts massives menacent si l'on ne parvient pas à prendre à temps les mesures correctrices qui s'imposent. Dans le cas contraire, les conditions favorables dont bénéficiait la place économique suisse seraient alors sérieusement compromises.

D'importantes réformes fiscales s'imposent au plan fédéral (réforme de l'imposition des entreprises) ainsi qu'une vive concurrence fiscale intercantonale. Il est nécessaire de proposer des solutions novatrices pour améliorer l'attrait fiscal de la place économique suisse, en prenant en compte les évolutions internationales, et pour donner une base saine au financement de nos assurances sociales.

En novembre 2004, economieuisse a présenté aux médias l'étude « Dynamique fiscale et concurrence internationale – comparaison des principales réformes et implications pour la Suisse ». Elle montrait les tendances internationales en matière d'imposition et précisait les interventions nécessaires pour notre pays s'il entend maintenir son attrait fiscal sur le plan international. Le présent dossier politique offre une mise à jour des statistiques publiées sur la charge fiscale et les différentes recettes fiscales. Les données les plus récentes sur la charge fiscale internationale se réfèrent aux années 2003 et 2004. Au cours de ces années, la tendance à la baisse des quotes-parts fiscales amorcée au milieu des années 90 s'est poursuivie. Toutefois, les quotes-parts fiscaux varient beaucoup d'un pays à l'autre. La comparaison internationale nécessite donc une analyse assez précise car les problèmes de définition limitent la comparabilité des données. Les diverses sources de recettes des collectivités publiques n'évoluent que lentement au fil du temps. Mais il existe des différences considérables

« Depuis l'an 2000, la tendance à la baisse des quotes-parts fiscaux s'est renforcée. »

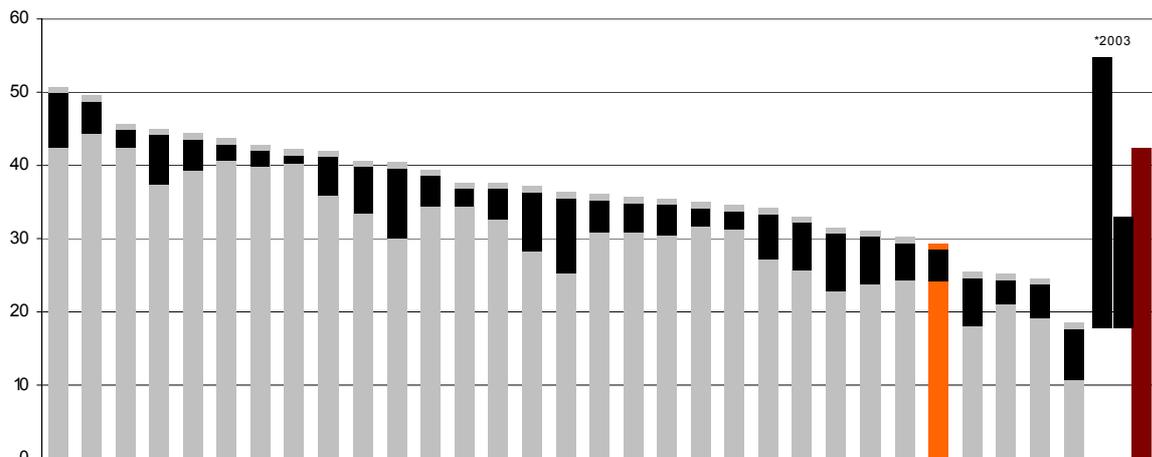
d'un pays à l'autre. Enfin, le dossier montre qu'il est nécessaire d'intervenir et de réformer le système suisse.

Evolution de la quote-part fiscale selon la statistique de l'OCDE

L'OCDE publie dans ses « Statistiques des recettes publiques » des données relativement comparables sur la charge fiscale de ses différents pays membres. La quote-part fiscale sert à mesurer l'ensemble de la ponction fiscale d'une économie. Elle correspond à l'ensemble des recettes fiscales, y compris les cotisations aux assurances sociales obligatoires en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Les quotes-parts fiscaux des pays de l'OCDE et leur évolution dans le temps sont hétérogènes (cf. figure 1, 2 et annexe 1, p. 11). Les changements peuvent être imputables à des réformes fiscales prévoyant la modification des barèmes ou de l'assiette fiscale. Les données permettent également de rassem-

Figure n° 1
OCDE Quote-part fiscale 2004, en % du PIB



Source : OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2004 ; DFF décembre 2005

Pour les chiffres détaillés, voir tableau 1, p. 11 en annexe

bler des indices en vue de déterminer si le système a gagné en efficacité. Une quote-part élevée indique généralement d'importantes prestations publiques financées par les impôts, autrement dit un effet de redistribution accru dans le système fiscal. Elle peut aussi se justifier par l'influence de la conjoncture sur les recettes fiscales. Pour

quantité de pays européens, les efforts budgétaires accomplis pour respecter les critères de Maastricht ont eu un impact sur la charge fiscale. Enfin, la plupart des pays ont revu ces dernières années leur base de calcul du PIB. A base fiscale identique, des chiffres plus élevés de produit intérieur brut donnent la plupart du temps une quote-part fiscale plus faible. Pour évaluer concrètement la qualité fiscale des conditions d'investissement et du site économique d'un pays, il ne suffit pas de connaître la quote-part générale. Il faut une analyse beaucoup plus détaillée des systèmes fiscaux.

Il est intéressant de constater que les quinze premiers Etats membres de l'UE affichent générale-

ment une quote-part fiscale supérieure à celle des autres pays de l'OCDE et en particulier de l'Amérique du Nord. Les Etats providence classiques que sont la Suède, le Danemark et la Belgique comptent parmi les pays dont la quote-part fiscale, très élevée, dépasse 45 %. La Norvège, la Finlande, la France, l'Italie et le

Luxembourg affichent pour 2004 une quote-part fiscale de plus de 40 %. Au nombre des pays fiscalement favorisés avec une quote-part fiscale entre 20 % et 30 % figurent le Mexique, la Corée, les

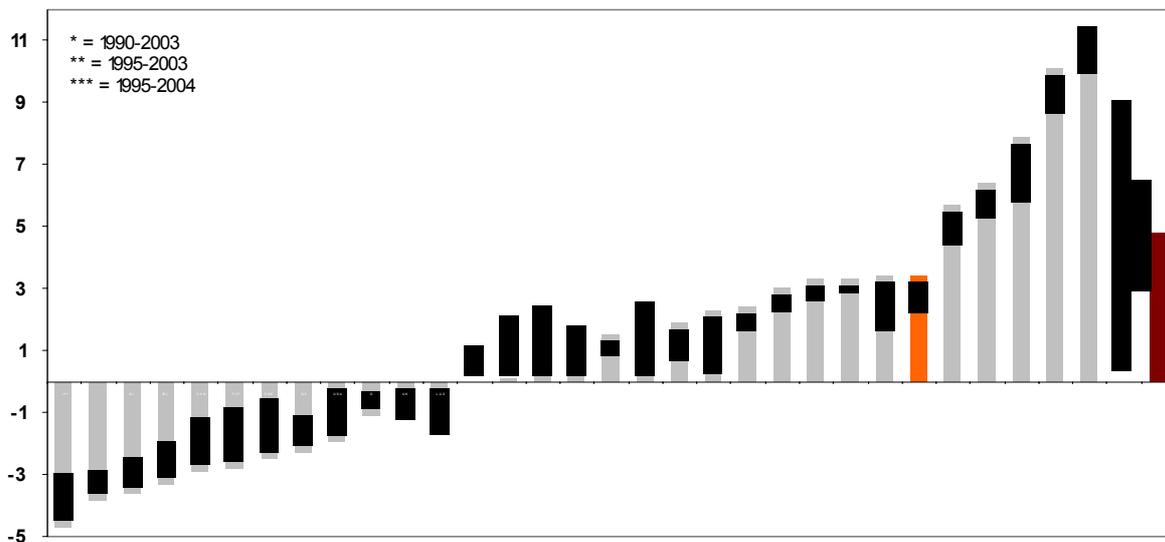
Etats-Unis, le Japon et la Suisse. Cependant, compte tenu des recettes non fiscales, ce pourcentage ne représente qu'une partie de la charge fiscale effective en Suisse.

L'évolution de la charge fiscale sur la durée se présente tout différemment en Europe et aux Etats-Unis. Si au milieu des années soixante, il n'y avait pas d'écart considérable entre la charge fiscale de l'Europe et celle des Etats-Unis, cette différence s'est depuis accentuée : l'Amérique est moins ponctionnée alors

Compte tenu de toutes les contributions sociales obligatoires, la charge fiscale suisse est sensiblement supérieure à la moyenne de l'UE.

Figure n° 2

Evolution de la quote-part fiscale des pays de l'OCDE en % du PIB, 1990–2004



Source : OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2004, 2005 ; DFF (2005)

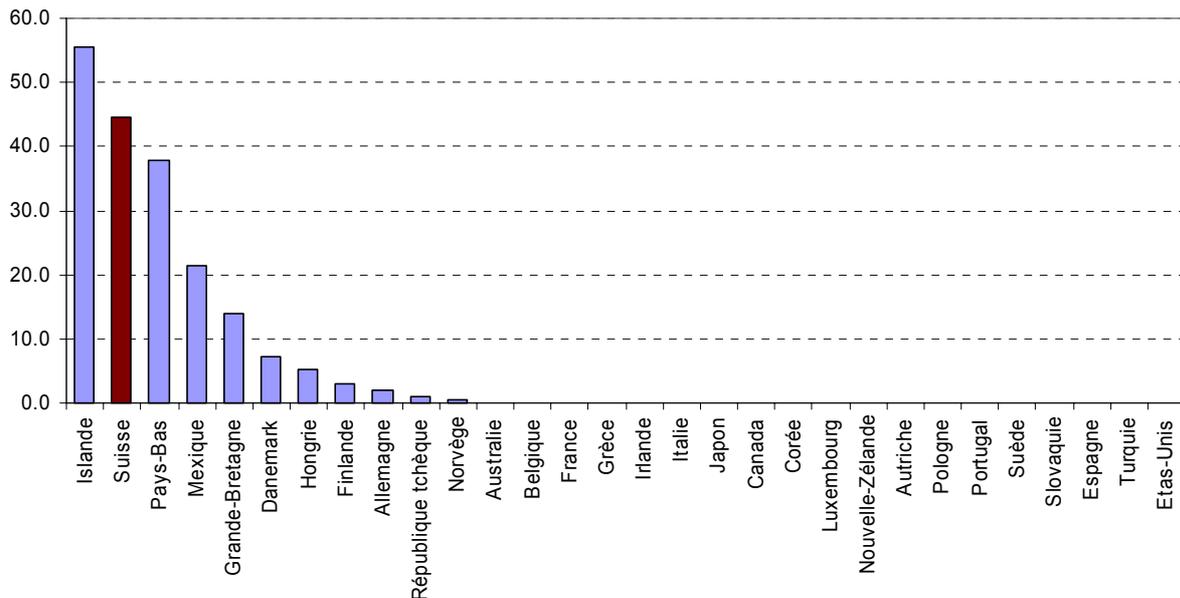
que l'Europe est devenue de plus en plus chère. C'est dans cette période que les Etats providence se sont constitués et développés en Europe. Dans les quinze premiers pays de l'UE, la quote-part fiscale qui se situait encore à 27,9 % en 1965 avait déjà atteint 38,6 % en 1985. La forte croissance économique et les revenus en hausse ont alors permis aux gouvernements de l'époque de développer leurs Etats providence sans grande résistance au niveau de la fiscalité. Dès le milieu des années 70, la progression des revenus s'est ralentie et les prélèvements sociaux ont augmenté en raison de la montée du chômage ; il est alors devenu plus difficile d'appliquer des hausses d'impôts. Un tiers environ des pays de l'OCDE ont réussi à abaisser leur fiscalité entre 1990 et 2000. Depuis 2000, la tendance à la baisse des

quotes-parts fiscales s'est renforcée. Entre 2000 et 2003/2004, la charge fiscale s'est réduite dans deux tiers des pays de l'OCDE. La Suisse s'est maintenant aussi engagée sur cette voie, mais avec beaucoup de retard : après la progression des années 90, unique sur le plan international, la quote-part fiscale officielle recule à nouveau légèrement depuis le record de 2000. Mais pour toute la période comprise entre 1990 et 2004, la Suisse compte toujours au nombre des pays dont la progression de la quote-part fiscale a été la plus forte (cf. figure 2, p. 3). Si l'on prend en considération la totalité des prélèvements obligatoires, les chiffres de la Suisse sont encore plus mauvais.

« Les recettes dites non fiscales ne sont pas incluses dans la quote-part fiscale. Cette part est relativement élevée en Suisse. »

Figure n° 3

Non compris dans la quote-part fiscale : prélèvements obligatoires passant par des institutions de droit privé 2003 (en % du financement total des prestations sociales)



Source : OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2004, p. 197-202

Les statistiques de la Suisse embellies

Selon la statistique officielle de la quote-part fiscale, la Suisse compte tout juste encore au nombre des pays fiscalement favorisés. Mais cette statistique dissimule des particularités importantes. Compte tenu de toutes les cotisations d'assurances sociales obligatoires, la charge fiscale de la Suisse est sensiblement supérieure à la moyenne de l'UE (cf. figure 1, p. 2 et annexe 1, p. 11).

Avec une valeur de 42 %, la Suisse appartient à la catégorie des Etats provi-

dence classiques comme la Finlande et la Norvège.

L'indicateur de la quote-part fiscale de l'OCDE ne mesure qu'imparfaitement l'ampleur de l'action étatique. Les organes de l'OCDE eux-mêmes recommandent de faire un usage prudent de cet outil dans le cadre des comparaisons entre divers pays ou entre certaines périodes¹. La classification de l'OCDE² ne recense que les versements obligatoires sans contrepartie correspondante en faveur d'administrations publiques. Tous les modes de financement de prestations qui ne satisfont pas à ces critères ne sont pas pris en considération dans la quote-part fiscale de l'OCDE. Le problème de la comparabilité concerne en particulier les cotisations d'assurances sociales obligatoires versées à des institutions de droit privé³ et la délimitation des taxes à caractère obligatoire⁴. Des problèmes de délimitation entre les différents pays se posent aussi pour les impôts ecclésiastiques et les crédits d'impôt (imputables et non imputables) ainsi que sur la question de savoir si les paiements ont donné lieu à une contrepartie appropriée. De plus, les différences en termes de cycle économique et de calcul du PIB peuvent fausser les comparaisons. Enfin, les conditions nécessaires à l'établissement de comparaisons internationales solides ne sont réunies que lorsque la structure générale de financement des prestations publiques dans les différents pays est plus ou moins homogène.

Le problème de comparabilité est particulièrement aigu dans le cas de la Suisse. D'une part, une analyse

détaillée des statistiques de l'OCDE met en évidence le niveau d'autres sources de financement, non comprises dans la quote-part fiscale. Pour la Suisse, ces valeurs sont extrêmement élevées : 45 % environ des ressources servant à financer les prestations sociales proviennent de versements obligatoires à des institutions de droit privé (caisses de pension, assurance maladie, assurance accidents) qui ne sont pas prises en considération dans la quote-part fiscale. Ce taux est pratiquement le plus élevé de tous les

pays de l'OCDE (cf. figure 3, p.4). A part l'Islande et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas et le Mexique, aucun autre membre de l'OCDE ne possède véritablement de système de financement des prestations sociales fondé sur des versements obligatoires à des institutions de droit privé.

Les recettes dites non fiscales ne sont pas incluses dans la quote-part fiscale. En Suisse, ces recettes proviennent pour une grande part d'émoluments – généralement obligatoires – prélevés aux niveaux cantonal et communal conformément à la structure fédéraliste des finances publiques. Cette part est relativement élevée en Suisse. Seule la Norvège engrange des recettes non fiscales supérieures, issues de l'extraction de son pétrole. Actuellement, l'OCDE indique encore dans ses « Statistiques des recettes publiques » les recettes non fiscales dans la monnaie du pays. Mais en raison du changement de méthode de calcul, elle renonce à déterminer des parts comparables sur le plan international⁵.

Un fait demeure néanmoins : la Suisse finance une part importante de ses prestations sociales obligatoires en dehors de la quote-part fiscale officielle de l'OCDE. Les cotisations obligatoires versées aux institutions d'assurance privées (caisses maladie, assurance accidents, prévoyance professionnelle) et la politique de l'environnement financée par des émoluments en rapport avec l'enlèvement des ordures sont concernés. La comparaison est donc faussée parce que la plupart des autres pays de l'OCDE financent ces

« A partir de 1965, l'importance relative des prélèvements sociaux du produit total de l'impôt a massivement augmenté en moyenne des pays de l'OCDE. »

¹ OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-1998, 199, partie 2, p. 52 ss.

² OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2002, 2003, annexe 1/2, p. 285 et 326

³ OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2001, partie 1, p. 57 ss.

⁴ OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2002, 2003, 1 « The OECD classification of taxes and interpretative guide », p. 285

⁵ OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2004, p. 259 ss.

prestations sur des impôts entrant dans la quote-part fiscale.

Vu ce manque de transparence, il n'est pas étonnant qu'une évaluation fondée sur le seul niveau de la quote-part fiscale officielle ne permette pas de dégager un lien clair entre la valeur absolue de cet indicateur et la croissance économique. Il est primordial de prendre en considération la totalité des versements obligatoires et des redevances. Il faut relever que la statistique est très bonne lorsqu'elle permet de comparer l'évolution des quotes-parts fiscales nationales au fil des ans, mais seulement aussi longtemps que les définitions sur lesquelles elle se fonde ne sont pas modifiées et que l'homogénéité des séries chronologiques est préservée.

La structure des systèmes fiscaux nationaux

A partir de la quote-part fiscale de l'OCDE, le tableau 2, p. 12 en annexe présente la structure des impôts des pays de l'OCDE, c'est-à-dire la part des différents impôts à l'ensemble des recettes fiscales pour 2003. Les différences nationales s'expliquent principalement par les préférences nationales par rapport aux différents types d'impôt, influencées par l'évolution historique. Le poids financier des différents impôts permet aussi de dégager certaines conclusions quant à la possibilité de procéder à des réformes. En règle générale, lorsque les impôts sont productifs, il est difficile de réformer radicalement le système car les résistances politiques sont trop fortes compte tenu de l'importance de la contribution au financement de l'activité publique.

La plupart des pays de l'OCDE dépendent largement de trois sources de recettes :

- l'impôt sur le revenu,
- les cotisations sociales
- les impôts indirects sur les biens et les services (impôts sur la consommation, la TVA en général).

Dans les pays de l'UE, le produit des impôts sur la consommation est beaucoup plus important qu'aux Etats-Unis, au Japon et en Suisse. En moyenne des pays de l'OCDE, il représente environ un tiers du produit de la fiscalité. Les cotisations sociales se sont aussi alourdies depuis le milieu des années 70. A partir de 1965, l'importance relative des prélèvements sociaux du produit total de l'impôt est passée, en moyenne des pays de l'OCDE, de 18 % à 27 %, ce qui représente une

hausse massive. Dans les années 90 toutefois, une certaine stabilisation est intervenue. Mais l'imposition des revenus comme source de recettes fiscales a perdu de son importance.

L'imposition des revenus dans les différents pays

Il ressort d'une comparaison entre les pays de l'OCDE que le Danemark et la Nouvelle-Zélande tirent une part de leurs recettes fiscales supérieure à la moyenne de l'impôt sur le revenu (plus de 40 %). Sept autres pays (l'Australie, l'Islande, le Canada, la Suisse, la Suède, la Belgique et la Finlande) affichent aussi une dépendance élevée envers l'impôt sur le revenu (plus de 30 %). En comparaison, la part de cet impôt est faible pour la Slovaquie, la Corée, la Pologne, la République tchèque, la Grèce, la Turquie, le Portugal, le Luxembourg, la France, le Japon, les Pays-Bas, l'Espagne et la Hongrie (moins de 20 %). Dans les pays de l'OCDE, l'imposition des bénéfices des entreprises représente, en moyenne, entre 9 % et 10 % des recettes fiscales. Le poids financier de cet impôt et son rendement varient beaucoup. En Allemagne et en Islande, sa part est extrêmement basse (moins de 5 %) tandis qu'elle est élevée (plus de 13 %) au Luxembourg, en Norvège, en Australie, en Corée et au Japon. La Suisse se situe légèrement au-dessous de la moyenne de l'OCDE, mais au-dessus de la moyenne de l'UE.

Le poids des cotisations sociales

L'éventail des cotisations sociales est lui aussi très large. Certains pays connaissent des parts de cotisations sociales modestes, voire négligeables, inférieures à 10 % (Nouvelle-Zélande, Danemark, Australie et Islande). D'autres Etats comme la République tchèque, la Pologne, l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Slovaquie, le Japon, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède dépendent fortement de ces cotisations. L'ampleur des recettes des cotisations sociales ne permet toutefois pas de tirer des conclusions sur l'étendue du système de sécurité sociale de l'Etat. En effet, plusieurs pays financent les prestations sociales essentiellement sur les ressources fiscales générales (le Danemark, notamment) et les statistiques comparatives nationales ne tiennent pas toujours compte de tous les prélèvements sociaux obligatoires (par exemple en Suisse : primes d'assurance maladie et cotisations obligatoires à la SUVA). Officiellement, la part de la Suisse est légèrement inférieure à la moyenne de

l'OCDE. Mais si tous les prélèvements obligatoires sont pris en compte, la Suisse se place en tête du classement.

Le poids des impôts de consommation

L'imposition des biens et services représente depuis quelques décennies, en moyenne de l'OCDE, une part élevée du financement des budgets publics (30 % environ). Cependant, le contenu de cette catégorie a passablement changé : la part de l'imposition générale sur la consommation a passé de 13 % à 14 % en 1965 à quelque 19 % en 2003, avec un poids particulier sur certains impôts frappant la consommation. En comparaison, la part des impôts indirects est relativement faible aux Etats-Unis, en Suisse et au Japon.

L'imposition du patrimoine

La part de l'imposition du patrimoine⁶ à l'ensemble des recettes fiscales n'atteint généralement pas 10 % (excepté aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Corée et au Japon)⁷. En moyenne de l'OCDE, elle a reculé de 8 % à 5 % depuis 1965. Dans cette catégorie, les objets

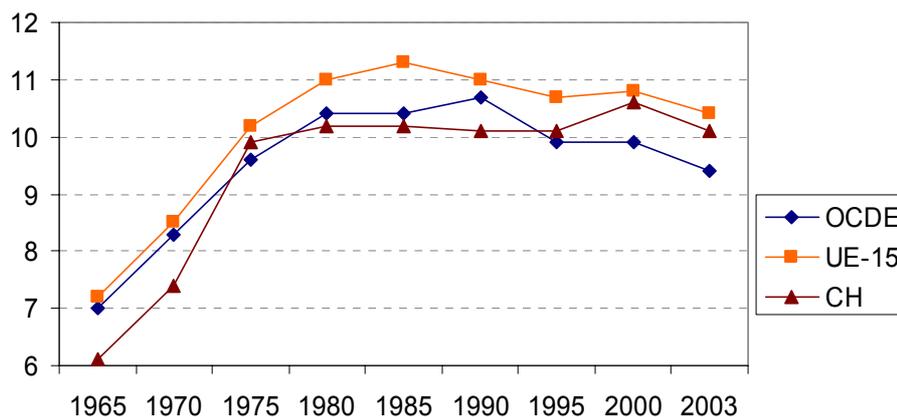
de l'impôt et les assiettes fiscales nationales sont souvent définis très différemment, ce qui limite la comparabilité. En Suisse, avec plus de 8 %, la part de l'impôt sur la fortune est élevée.

Importance du produit de l'impôt rapporté au PIB

La répartition des recettes fiscales sur les cinq catégories d'impôts met en évidence uniquement leur poids relatif dans le financement des prestations étatiques correspondantes. Pour évaluer la charge ou contribution économique des différents groupes d'impôts et effectuer une comparaison internationale, il faut, comme le montre le tableau 3 en annexe, exprimer la part de ces catégories d'impôts en pourcentage du PIB.

L'importance de l'impôt sur le revenu comme source de recettes des pouvoirs publics a diminué depuis la fin des années quatre-vingt (cf. graphique p. 7). Le Danemark présente de loin la part la plus élevée d'impôts directs rapportés au PIB (25,6 %) ; il est suivi de la Suède, de l'Islande, de la Nouvelle-Zélande et de la Belgique qui connaissent tous une part d'impôts sur

Evolution de l'impôt sur le revenu : produit de l'impôt en % du PIB



Source : OCDE, Statistiques des recettes publiques, tableau 10

⁶ L'imposition du patrimoine (« *property tax* ») selon l'acceptation de l'OCDE est beaucoup plus vaste que les éléments entrant dans l'impôt sur la fortune en Suisse (impôt sur la fortune nette). Il comprend les impôts nationaux et locaux sur les immeubles (impôt foncier et impôt sur les bâtiments), sur les éléments mobiles (impôts sur le capital des sociétés et sur la fortune des particuliers), mais aussi d'éventuels impôts sur les successions et les donations ainsi que les droits de timbre sur les transactions financières.

⁷ Le Royaume-Uni, le Japon, la Corée et les Etats-Unis ne perçoivent pas d'impôt sur la fortune au niveau fédéral. La part élevée de cet impôt s'explique principalement par les recettes élevées de l'impôt foncier (au Royaume-Uni et au Japon) et par celles de l'impôt sur les transactions financières et les transactions sur le capital.

le revenu supérieure à 14 % du PIB. Les valeurs de la Slovaquie, de la Corée, de la Pologne, du Japon, de la République tchèque et de la Grèce sont particulièrement basses (moins de 5 % du PIB).

En ce qui concerne l'imposition des bénéficiaires des entreprises, seuls la Norvège et le Luxembourg affichent des valeurs très élevées de respectivement 8,1 % et 7,9 % du PIB. Les pays pour lesquels les valeurs sont particulièrement basses (moins de 2,5 % du PIB) sont l'Allemagne, l'Islande, les Etats-Unis, la Pologne, l'Autriche et la Hongrie.

Les cotisations sociales représentent un fardeau particulièrement lourd (plus de 14 % du PIB) en France, en Autriche, en Suède, en République tchèque, en Allemagne, en Belgique, en Pologne et aux Pays-Bas. En Nouvelle-Zélande, il n'existe pas de cotisations sociales, seulement une imposition de la masse salariale. D'autres pays affichent des valeurs peu élevées pour les cotisations sociales (moins de 8 % du PIB, parfois beaucoup moins), à savoir le Danemark, l'Australie, l'Islande, l'Irlande, la Corée, le Canada, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Turquie et la Suisse. Toutefois, si l'on tient compte de tous les prélèvements sociaux obligatoires en Suisse, il en résulte une valeur record, supérieure à 20 % du PIB.

Dans le domaine de l'imposition du patrimoine, les valeurs sont élevées (2,5 % du PIB et plus) au Royaume-Uni, en Italie, au Canada, en France, aux Etats-Unis, au Luxembourg, en Corée, en Australie, au Japon, en Espagne et en Suisse. Elles sont basses (1 % du PIB et moins) au Mexique, en Slovaquie, en République tchèque, en Autriche, en Hongrie, en Allemagne et en Turquie.

Enfin, les impôts sur les biens et services représentent un poids économique considérable en Islande, en Turquie, au Danemark, en Hongrie, en Finlande, au Portugal et en Norvège (plus de 13 % du PIB). Ils jouent un rôle secondaire (jusqu'à 7 % du PIB) aux Etats-Unis, au Japon et en Suisse.

Commentaire

En Suisse, la progression ininterrompue de la charge fiscale a été quelque peu freinée dans les années nonante, comme le démontrent les chiffres disponibles les plus récents (2003/2004) sur la charge fiscale et ceux sur la part des différents impôts à l'ensemble des recettes fiscales. Pourtant, il ressort des statistiques fiscales internationales que l'effort doit être poursuivi. D'autres pays optimisent leurs systèmes fiscaux et tirent parti de leurs atouts dans la concurrence internationale. De plus, l'évolution démographique et les contraintes légales en matière de prestations sociales vont nous obliger à financer de nouvelles dépenses. Les responsables de la politique financière doivent rester prudents pour tout ce qui touche aux dépenses, aux finances et à la fiscalité.

L'étude intitulée « Dynamique fiscale et concurrence internationale — Comparaison des principales réformes et implications pour la Suisse » publiée il y a plus d'un an reste valable. Elle montre où l'action s'impose pour la Suisse. D'une manière générale, l'évolution internationale amène à tirer les conclusions suivantes concernant la Suisse :

1. La Suisse ne doit pas rester en marge de la très forte dynamique internationale. Malgré les efforts d'harmonisation menés par les organisations internationales (UE, OCDE, ONU), une tendance à l'optimisation des espaces fiscaux nationaux est perceptible.
2. Les évolutions constatées à l'étranger sont très rapides et la Suisse peine à aller de l'avant. D'importants projets de réforme sont en suspens sur le plan fédéral (imposition des entreprises, imposition des familles, TVA). Pour un petit pays entretenant des liens économiques étroits avec l'étranger, toute pétrification du système fiscal pourrait être fatale tant à son économie qu'à sa politique de croissance.
3. Afin de résister dans la concurrence entre sites internationaux, la Suisse doit développer systématiquement ses points forts et exploiter la marge d'autonomie fiscale dont elle dispose, en pleine connaissance des évolutions internationales et des réformes en cours à l'étranger. La concurrence fiscale intercantonale permet à certains cantons d'agir rapidement et de manière ciblée pour que notre pays reste attrayant au plan international.
4. Les projets radicaux de réforme élaborés notamment en Irlande et dans d'autres pays de l'UE seraient difficilement applicables en Suisse. Il importe donc de procéder par étapes, mais avec rigueur, pour atteindre les bons objectifs en tenant compte des réalités politiques du pays (notamment sa démocratie de concordance et sa structure fédéraliste).
5. L'étude a réfuté le mythe de l'immuabilité de la position fiscale de la Suisse, tant sous l'angle des avantages comparatifs qu'elle présente (mobilité croissante) qu'en ce qui concerne la charge fiscale générale (quote-part fiscale, y compris tous les prélèvements obligatoires et les redevances). A défaut de déployer les efforts nécessaires, la Suisse risque de rétrograder dans la liste des pays de l'OCDE fiscalement attrayants.
6. Aucun pays de l'OCDE n'a connu une croissance des dépenses aussi explosive que la Suisse. Notre pays doit donc tout faire pour parvenir à maîtriser ses dépenses et réduire la quote-part de l'Etat par une politique de

croissance cohérente. Ainsi, la Suisse arrivera à se créer la marge de manoeuvre financière nécessaire pour s'attaquer aux réformes fiscales qui s'imposent.

Pour toutes questions :
pascal.gentimetta@economiesuisse.ch

Annexe 1 à la figure 1

Evolution des quotes-parts fiscales dans l'OCDE entre 1990 et 2004 (en % du PIB)

	1990	1995	2000	2002	2003	2004 ¹
Australie	29,3	29,8	32,1	31,4	31,6	n.a.
Belgique	43,2	44,8	45,7	46,2	45,4	45,6
Danemark	47,7	49,5	50,1	48,7	48,3	49,6
Allemagne ²	35,7	37,2	37,2	35,4	35,5	34,6
Finlande	44,3	46,0	48,0	45,8	44,8	44,3
France ³	42,2	42,9	44,4	43,4	43,4	43,7
Grèce	29,3	32,4	38,2	37,1	35,7	n.a.
Grande-Bretagne	36,5	35,1	37,5	35,6	35,6	36,1
Irlande	33,5	32,8	32,2	28,7	29,7	30,2
Islande	31,8	32,1	39,4	38,5	39,8	41,9
Italie	38,9	41,2	43,2	42,5	43,1	42,2
Japon	29,1	26,7	26,5	25,8	25,3	n.a.
Canada	35,9	35,6	35,6	34	33,8	33,0
Corée	18,9	19,4	23,6	24,4	25,3	24,6
Luxembourg	40,8	42,3	40,6	41,3	41,3	40,6
Mexique	17,3	16,7	18,5	18,1	19	18,5
Nouvelle-Zélande	37,7	36,9	33,9	35	34,9	35,4
Pays-Bas	42,9	41,9	41,2	39,2	38,8	39,3
Norvège	41,5	41,1	43,2	43,8	43,4	44,9
Autriche	39,6	41,1	42,6	43,6	43,1	42,9
Pologne	n.a.	37,0	32,5	34,7	34,2	n.a.
Portugal ⁵	29,2	33,6	36,4	36,5	37,1	n.a.
Suède	53,2	48,5	53,9	50,1	50,6	50,7
Suisse ⁴	26,0	27,8	30,5	30,1	29,5	29,4
Slovaquie ⁵	n.a.	n.a.	34,3	33	31,1	30,8
Espagne	32,1	31,8	34,8	34,8	34,9	35,1
République tchèque	n.a.	37,5	36	37	37,7	37,6
Turquie	20,0	22,6	32,3	31,1	32,8	31,1
Hongrie ⁵	n.a.	42,4	39,0	38,8	38,5	37,7
Etats-Unis	27,3	27,9	29,9	26,3	25,6	25,4
Moyenne de l'OCDE (non pondérée)	34,8	35,7	37,1	36,4	36,3	n.a.
Moyenne de l'UE-15 (non pondérée)	39,3	40,1	41,7	40,6	40,5	n.a.
Suisse (prélèvements obligatoires)	37,6	39,9	43,2	42,8	42,4	n.a.

¹ provisoire² Chiffres pour l'Allemagne réunifiée à partir de 1991. A partir de 2001, l'Allemagne a révisé le traitement de ses crédits d'impôt récupérables dans la déclaration des recettes fiscales pour être conforme aux principes directeurs de l'OCDE.³ Depuis 1992, les recettes fiscales totales ont été réduites du montant des impôts non encaissés..⁴ La quote-part fiscale de la Suisse ne comprend pas les cotisations obligatoires versées à des institutions d'assurances sociales de droit privé.⁵ Pour 2002, chiffres provisoires calculés en 2003.

Sources : OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965–2004, 2003, p. 19, DFF, 2005.

Annexe tableau 2

Répartition des recettes fiscales par catégories d'impôts (en %, 2003)

	Imposition du revenu ¹	Imposition des bénéfices ¹	Cotisations sociales et autres impôts sur la masse salariale	Imposition du patrimoine ³	Imposition des biens et services	Dont : consommation générale
Australie	38,5	16,7	5,6	9,0	29,7	13,7
Belgique	31,4	7,4	31,8	3,3	24,6	15,6
Danemark	53,1	5,9	2,9	3,8	33,0	20,1
Allemagne	23,9	3,5	40,5	2,4	29,4	17,9
Finlande	31,0	7,7	26,7	2,3	32,0	19,4
France	17,5	5,7	40,2	7,3	25,5	16,8
Grèce	13,7	9,2	36,1	4,5	35,8	22,4
Grande-Bretagne	28,7	7,8	18,5	11,8	32,7	19,8
Irlande	26,5	12,9	15,4	6,5	38,4	24,5
Islande	37,6	3,9	8,6	5,9	41,0	27,7
Italie	25,1	6,6	29,5	8,0	25,7	14,2
Japon	17,5	13,0	38,5	10,3	20,3	9,5
Canada	34,6	10,4	17,5	10,0	26,1	15,1
Corée	12,7	15,3	19,7	11,8	37,1	18,2
Luxembourg	17,1	19,1	27,9	7,5	28,1	15,5
Mexique ²	–	–	18,7	1,6	52,5	19,4
Nouvelle-Zélande	41,9	13,6	–	5,2	35,2	26,1
Pays-Bas	17,9	7,6	36,3	5,2	31,8	19,7
Norvège	24,8	18,5	22,9	2,5	31,2	20,0
Autriche	23,1	5,1	39,9	1,3	28,2	18,4
Pologne	12,8	5,3	42,0	4,0	35,8	21,7
Portugal	15,8	8,7	31,7	4,1	36,7	22,9
Suède	31,3	5,0	34,0	3,1	26,3	18,4
Suisse	34,3	8,5	25,5	8,3	23,3	13,4
Slovaquie	10,8	9,1	39,6	1,8	36,2	22,0
Espagne	18,6	9,0	35,3	7,5	28,2	17,2
République tchèque	13,0	12,3	43,6	1,4	29,7	17,1
Turquie	15,7	8,0	20,8	3,2	49,5	24,9
Hongrie	18,9	5,8	33,0	2,2	39,4	26,1
Etats-Unis	35,9	8,1	26,4	12,1	18,2	8,4
Moyenne de l'OCDE (non pondérée)	24,9	9,3	27,0	5,6	32,1	18,9
Moyenne UE-15 (non pondérée)	25,0	8,1	29,8	5,2	30,4	18,9

La somme des lignes ne se monte pas à 100, car certains petits impôts n'ont pas été pris en compte et parce que l'impôt général sur la consommation (la TVA le plus souvent) représente une sous-catégorie des impôts sur les biens et services.

¹ La part des impôts directs frappant le revenu et les sociétés n'est pas comparable dans tous les pays.

² Il n'existe pas de données séparées concernant l'imposition sur le revenu et les bénéfices. Cela donne une valeur totale de 28%.

³ Les valeurs données pour l'imposition du patrimoine contiennent tous les impôts nationaux, régionaux et communaux sur les biens immobiliers, mobiliers, d'éventuels impôts sur les successions et donations ainsi que les droits de timbre sur les transactions financières.

Sources: OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965–2004, tableau 7, 11,13, p. 70-73

Annexe tableau 3

Catégories d'impôts rapportés au PIB (en %, 2003)

	Imposition du revenu et des bénéfices (total)	Dont imposition du revenu	Dont imposition des bénéfices	Cotisations sociales et autres impôts sur la masse salariale	Imposition du patrimoine	Imposition des biens et services	Dont consommation générale
Australie	17,5	12,2	5,3	1,8	3,0	9,4	4,3
Belgique	17,7	14,3	3,4	14,4	1,5	11,2	7,1
Danemark	29,0	25,6	2,9	1,4	1,8	16,0	8,7
Allemagne	9,7	8,5	1,3	14,4	0,8	10,4	6,4
Finlande	17,3	13,9	3,5	12,0	1,1	14,3	8,7
France	10,1	7,6	2,5	17,5	3,2	11,1	7,3
Grèce	8,3	4,9	3,3	12,9	1,6	12,8	8,0
Grande- Bretagne	13,0	10,2	2,8	6,6	4,2	11,6	7,0
Irlande	11,7	7,9	3,8	4,6	1,9	11,4	7,3
Islande	17,6	14,5	1,5	3,4	2,4	16,3	11,0
Italie	13,3	10,8	2,9	12,7	3,4	11,1	6,1
Japon	7,7	4,4	3,3	9,7	2,6	5,1	2,4
Canada	15,5	11,7	3,5	5,9	3,4	8,8	5,1
Corée	7,1	3,2	3,9	5,0	3,0	9,4	4,6
Luxembourg	15,0	7,1	7,9	11,5	3,1	11,6	6,4
Mexique	-	-	-	-	0,3	10,0	3,7
Nouvelle- Zélande	20,8	14,6	4,7	-	1,8	12,3	9,1
Pays-Bas	9,9	6,9	2,9	14,1	2,0	12,3	7,7
Norvège	18,8	10,8	8,1	10,0	1,1	13,5	8,7
Autriche	12,8	9,9	2,2	17,2	0,6	12,1	7,9
Pologne	6,2	4,4	1,8	14,3	1,4	12,2	7,4
Portugal	9,1	5,8	3,2	11,7	1,5	13,6	8,5
Suède	18,3	15,8	2,5	17,2	1,6	13,3	9,3
Suisse	12,6	10,1	2,5	7,5	2,5	6,9	4,0
Slovaquie	6,9	3,3	2,8	12,3	0,6	11,2	6,8
Espagne	9,8	6,5	3,1	12,3	2,6	9,8	6,0
République tchèque	9,6	4,9	4,6	16,4	0,5	11,2	6,4
Turquie	7,8	5,2	2,6	6,8	1,0	16,2	8,2
Hongrie	9,5	7,3	2,2	12,7	0,8	15,2	10,1
Etats-Unis	11,1	9,0	2,1	6,7	3,1	4,6	2,1
Moyenne OC- DE (non pon- dérée)	12,6	9,4	3,4	9,9	1,9	11,5	6,9
Moyenne UE- 15 (non pon- dérée)	13,7	10,4	3,2	12,0	2,1	12,2	7,6
Suisse (prélèvements obligatoires)	12,6	10,1	2,5	20,5	2,5	6,9	4,0

Sources : OCDE, Statistiques des recettes publiques 1965-2004, tableau 6, p.70 ; DFF, 2005